

108 MOLINEL

**Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros**

**Siège social : 1213 rue des Saules
59262 Sainghin en Mélantois Lille**

844.350.496. RCS Lille Métropole

**DECISION UNANIME DES ASSOCIES PRISE PAR ACTE SOUS SEING PRIVE
LE 17 SEPTEMBRE 2024**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Jean-Pierre CHERMEUX**, né le 27 octobre 1979 à Lille, de nationalité française, célibataire, demeurant en Belgique à KAIN (7540), Rue d'Omerie 34 ;
- **La société CH CONSULT**, SPRL de droit belge au capital de 5.018.600 €, sise en Belgique à KAIN (7540), Rue d'Omerie 34, inscrite au moniteur belge sous le numéro 0652607585, prise en la personne de son gérant, Monsieur Jean-Pierre CHERMEUX, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes ;

Représentant l'ensemble des associés de la Société ;

Rappelant que conformément à l'article 20 des statuts de la Société, la consultation des associés peut résulter d'un acte sous seing privé signé par tous les associés ;

Reconnaissant avoir disposé, préalablement aux présentes, d'un délai suffisant pour prendre connaissance :

- du rapport du Président
- du projets des décisions.

à l'effet de statuer, par voie de décisions unanimes, sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège et modification corrélative des Statuts (première décision) ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (deuxième décision).

ONT PRIS, PAR LE PRESENT ACTE SOUS SEING PRIVE, LA DECISION UNANIME SUIVANTE :

PREMIERE DECISION

Transfert du siège social

Les Associés, connaissance prise du rapport du Gérant :

- (i) **Décident** de transférer le siège social de la société 108 MOLINEL de Sainghin en Mélantois (59262), 1213, rue des Saules, au 101 ter, rue des 80 fusillés à Oignies (62590) à compter de ce jour ;
- (ii) En conséquence, **décident** de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts, le reste de l'article restant inchangé :

« *Le siège social est fixé : 101 Ter, rue des 80 Fusillés, 62590 Oignies* ».

La décision a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Délégation de pouvoir

Les associés délèguent, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Président, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres formalités comme conséquence de l'adoption des présentes et, plus généralement, de faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

* *
*

Signature électronique

Il est précisé que le présent acte est signé sur support électronique, sur la plateforme Closd, conformément à la réglementation en vigueur. Il est établi et conservé conformément aux articles 1366 et suivants du Code Civil.

Le signataire prend acte (i) que la signature électronique qu'il appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite et (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.

LES ASSOCIES DECIDENT QUE LES PRESENTES DECISIONS SERONT MENTIONNEES, A CETTE DATE, AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

* *
*

Paraphes	SIGNATURES
JPC	<p>Monsieur Jean-Pierre CHERMEUX</p> <p style="text-align: center;"><i>Jean-Pierre CHERMEUX</i></p>
JPC	<p>Pour la société CH Consult Monsieur Jean-Pierre Chermeux</p> <p style="text-align: center;"><i>Jean-Pierre CHERMEUX</i></p>